

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT
ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DU PAS DE CALAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 6 JUILLET 2018

SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2018/07/01	OBJET : Création d'un centre de formation par apprentissage régional de l'enseignement agricole public.....	2
Délibération n° 2018/07/02	OBJET : Suppression du centre de formation par apprentissage du Pas-de-Calais.....	3
Délibération n° 2018/07/03	OBJET : Modification de la constitution de l'EPLEFPA du Pas-de-Calais.....	4
Délibération n° 2018/07/04	OBJET : Convention avec le centre de formation par apprentissage régional	5
Délibération n° 2018/07/05	OBJET : Demande d'ouverture de formations pour la rentrée 2019.....	7
Délibération n° 2018/07/06	OBJET : Programmation des voyages scolaires.....	8
Délibération n° 2018/07/07	OBJET : Cession de biens à l'inventaire.....	12

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT

ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DU PAS DE CALAIS

	L.E.G.T.A. d'ARRAS	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JUILLET 2018
	L.E.G.T.A. de RADINGHEM	
X	C.F.A. du Pas de Calais	
	C.F.P.P.A. du Pas de Calais	
	Exploitation Agricole d'ARRAS	
	Exploitation Agricole de RADINGHEM	

Délibération n° 2018/07/01

OBJET : Création d'un centre de formation par apprentissage régional de l'enseignement agricole public

NATURE DE L'ACTE : Budgétaire et financier Action éducative Autre

Vu le Code Rural Livre VIII notamment les articles L810-1, R811-23 et R811-53

Vu le Code de l'Education,

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,

Vu l'avis du Conseil de perfectionnement du 15 Juin 2018,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLFPA,

Le Conseil d'Administration, réuni en séance ordinaire le 06 Juillet 2018, sous la présidence de M. Laurent POUPART

<p>Début de séance CA installé : 28 membres</p> <p>Quorum : 16 personnes</p> <p>Présents :</p> <p>Absents :</p> <p>Ou excusés</p>	<p>Approuve la mise en place d'un centre de formation par apprentissage (CFA) régional de l'enseignement agricole public.</p> <p>Autorise la directrice de l'EPLFPA à contractualiser une convention de création d'une Unité de Formation par Apprentissage (UFA) avec l'EPLFPA de l'Oise, établissement support du CFA régional de l'enseignement agricole public à compter du 1^{er} janvier 2019.</p>
<p>Vote de la délibération</p> <p>Votants :</p> <p>Pour :</p> <p>Contre :</p> <p>Abstentions :</p>	
<p>TRANSMISSION DE L'ACTE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> DRAAF <input checked="" type="checkbox"/> Conseil Régional <input type="checkbox"/> Non transmissible</p>	<p>Le président du Conseil d'Administration,</p> <p>Laurent POUPART</p>

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT

ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DU PAS DE CALAIS

	L.E.G.T.A. d'ARRAS	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 JUILLET 2018
	L.E.G.T.A. de RADINGHEM	
X	C.F.A. du Pas de Calais	
X	C.F.P.P.A. du Pas de Calais	
	Exploitation Agricole d'ARRAS	
	Exploitation Agricole de RADINGHEM	

Délibération n° 2018/07/02

OBJET : Suppression du centre de formation par apprentissage du Pas-de-Calais

NATURE DE L'ACTE : Budgétaire et financier Action éducative Autre

Vu le Code Rural Livre VIII notamment les articles L810-1, R811-23 et R811-53
 Vu le Code de l'Education,
 Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017
 Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,
 Vu l'avis du Conseil de perfectionnement du 15 Juin 2018,
 Sur proposition de la Directrice de l'EPLFPA,
 Le Conseil d'Administration, réuni en séance ordinaire le 06 Juillet 2018, sous la présidence de M. Laurent POUPART

<p>Début de séance CA installé : 28 membres</p> <p>Quorum : 16 personnes</p> <p>Présents :</p> <p>Absents :</p> <p>Ou excusés</p>	<p>Approuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La suppression du CFA Départemental du Pas-de-Calais à compter du 1^{er} janvier 2019. • Le transfert de l'ensemble des biens et personnels rattachés au centre CFPPA du Pas de Calais. <p>autorise la directrice de l'EPLFPA, ordonnateur des dépenses et des recettes, à procéder à l'ensemble des opérations budgétaires et comptables en découlant.</p>
<p><u>Vote de la délibération</u></p> <p>Votants :</p> <p>Pour :</p> <p>Contre :</p> <p>Abstentions :</p>	<p>autorise la directrice de l'EPLFPA à dénoncer la convention quinquennale conclue avec le Conseil régional au motif du changement d'organisation de l'apprentissage dispensé par les établissements publics agricoles à l'échelle Hauts de France, par lettre recommandée adressée avec AR à Monsieur le Président de Région, dans un délai de trois mois avant la date de rattachement de leur structure au CFA régional de l'enseignement agricole public prévu au 1^{er} janvier 2019.</p>
<p><u>TRANSMISSION DE L'ACTE</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> DRAAF <input checked="" type="checkbox"/> Conseil Régional <input type="checkbox"/> Non transmissible</p>	<p>Le président du Conseil d'Administration,</p> <p>Laurent POUPART</p>

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT
ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DU PAS DE CALAIS

X	L.E.G.T.A. d'ARRAS
X	L.E.G.T.A. de RADINGHEM
X	C.F.A. du Pas de Calais
X	C.F.P.P.A. du Pas de Calais
X	Exploitation Agricole d'ARRAS
X	Exploitation Agricole de RADINGHEM

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
06 JUILLET 2018

Délibération n° 2018/07/03

OBJET : Modification de la constitution de l'EPLEFPA du Pas-de-Calais

NATURE DE L'ACTE : Budgétaire et financier Action éducative Autre

Vu le Code Rural Livre VIII notamment les articles L810-1, R811-23 et R811-53
Vu le Code de l'Education,
Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,
Sur proposition de la Directrice de l'EPLEFPA,
Le Conseil d'Administration, réuni en séance ordinaire le 06 Juillet 2018, sous la présidence de M. Laurent POUPART

<p><u>Début de séance</u> CA installé : 28 membres</p> <p>Quorum : 16 personnes</p> <p>Présents :</p> <p>Absents :</p> <p>Ou excusés</p>	<p>Rend un avis favorable sur la modification de la constitution de l'EPLEFPA du Pas-de-Calais.</p> <p>Cette modification sera prononcée par arrêté du Préfet de région rendu après avis de la DGER et du Conseil régional.</p> <p>L'EPLEFPA du Pas-de-Calais sera ainsi constitué des centres suivants :</p> <p>1 – Lycée général technologique et professionnel agricole du Pas-de-Calais, sites de Tilloy les Mofflaines et de Radinghem</p> <p>2 – Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles du Pas-de-Calais (sites de Tilloy les Mofflaines, Radinghem, Saint-Omer)</p> <p>3 – Exploitation agricole de Tilloy les Mofflaines</p> <p>4 – Exploitation agricole de Radinghem</p>
<p><u>Vote de la délibération</u></p> <p>Votants :</p> <p>Pour :</p> <p>Contre :</p> <p>Abstentions :</p>	<p>Le président du Conseil d'Administration,</p> <p>Laurent POUPART</p>
<p><u>TRANSMISSION DE L'ACTE</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> DRAAF</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Conseil Régional</p> <p><input type="checkbox"/> Non transmissible</p>	<p>Le président du Conseil d'Administration,</p> <p>Laurent POUPART</p>

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT

ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DU PAS DE CALAIS

	L.E.G.T.A. d'ARRAS	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 JUILLET 2018
	L.E.G.T.A. de RADINGHEM	
X	C.F.A. du Pas de Calais	
X	C.F.P.P.A. du Pas de Calais	
	Exploitation Agricole d'ARRAS	
	Exploitation Agricole de RADINGHEM	

Délibération n° 2018/07/04

OBJET : Convention avec le centre de formation par apprentissage régional

NATURE DE L'ACTE : Budgétaire et financier Action éducative Autre

Vu le Code Rural Livre VIII notamment les articles L810-1, R811-23 et R811-53
 Vu le Code de l'Education,
 Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017
 Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,
 Vu l'avis du Conseil de perfectionnement du 15 Juin 2018,
 Sur proposition de la Directrice de l'EPLFPA,
 Le Conseil d'Administration, réuni en séance ordinaire le 06 Juillet 2018, sous la présidence de M. Laurent POUPART

<p><u>Début de séance</u> CA installé : 28 membres</p> <p>Quorum : 16 personnes</p> <p>Présents :</p> <p>Absents :</p> <p>Ou excusés</p>	<p>Autorise la directrice de l'EPLFPA du Pas de Calais à conclure une convention de création d'une Unité de Formation par Apprentissage (UFA) rattachée au CFPPA du Pas de Calais avec le centre de formation par apprentissage régional de l'enseignement agricole public des Hauts de France à compter du 1^{er} janvier 2019.</p> <p>L'UFA du Pas de Calais pourra délivrer des formations sur les sites de Tilloy les Mofflaines, Radinghem et Saint-Omer.</p> <p>Pièce jointe : liste des formations par site</p>
<p><u>Vote de la délibération</u></p> <p>Votants :</p> <p>Pour :</p> <p>Contre :</p> <p>Abstentions :</p>	
<p><u>TRANSMISSION DE L'ACTE</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> DRAAF <input checked="" type="checkbox"/> Conseil Régional <input type="checkbox"/> Non transmissible</p>	<p>Le président du Conseil d'Administration,</p> <p>Laurent POUPART</p>

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT
ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DU PAS DE CALAIS

UFA du Pas-de-Calais - Liste des formations par site

Site de Radinghem

Niveau de formation	Type de certification	Intitulé de la formation
V	BEP	Travaux des productions animales - spécialité: polyculture/ élevage
IV	BP	Responsable d'exploitation agricole
IV	CS	Conduite d'un élevage laitier
III	BTS	Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole
III	BTS	Productions animales

Site de Saint-Omer

Niveau de formation	Type de certification	Intitulé de la formation
		Dispositif d'initiation aux métiers en alternance
V	BEP	Travaux des productions horticoles
V	BEP	Travaux des aménagements paysagers – spécialité travaux de création et d'entretien
IV	BP	Responsable d'atelier de productions horticoles

Site de Tilloy-les-Mofflaines

Niveau de formation	Type de certification	Intitulé de la formation
V	CAP	CAPA Jardinier Paysagiste
V	CAP	CAPA Métiers de l'Agriculture
V	BEP	BPA Travaux Conduite et Entretien d'Engins Agricoles
V	BEP	BPA Travaux des Aménagements Paysagers, spécialité travaux de création et d'entretien
V	CS	CSA Tracteurs et Machines Agricoles, spécialité utilisation et maintenance
IV	Bac pro	Bac professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole
IV	Bac pro	Bac professionnel Aménagements Paysagers
IV	CS	CSA Constructions Paysagères
III	BTS	BTSA Aménagements Paysagers
III	BTS	BTSA Agronomie Productions Végétales
III	CS	CSA Technico-commercial option Agrofournitures

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT

ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DU PAS DE CALAIS

	L.E.G.T.A. d'ARRAS	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 JUILLET 2018
	L.E.G.T.A. de RADINGHEM	
X	C.F.A. du Pas de Calais	
	C.F.P.P.A. du Pas de Calais	
	Exploitation Agricole d'ARRAS	
	Exploitation Agricole de RADINGHEM	

Délibération n° 2018/07/05

OBJET : Demande d'ouverture de formations pour la rentrée 2019

NATURE DE L'ACTE : Budgétaire et financier Action éducative Autre

Vu le Code Rural Livre VIII notamment les articles L810-1, R811-23 et R811-53
Vu le Code de l'Education,
Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017
Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,
Sur proposition de la Directrice de l'EPLFPA,
Le Conseil d'Administration, réuni en séance ordinaire le 06 Juillet 2018, sous la présidence de M. Laurent POUPART

<p>Début de séance CA installé : 28 membres</p> <p>Quorum : 16 personnes</p> <p>Présents :</p> <p>Absents :</p> <p>Ou excusés</p>	<p>Vu l'avis favorable du conseil de perfectionnement du 15 juin 2018,</p> <p>Approuve les demandes d'ouverture de formation suivantes :</p> <p>Pour le site de Radinghem :</p> <ul style="list-style-type: none">• CSA conduite d'un élevage ovin viande• Titre Professionnel Assistant de vie aux familles• CSA conduite de l'élevage des équidés <p>Pour le site de Saint Omer :</p> <ul style="list-style-type: none">• CSA conduite de production en agriculture biologique et commercialisation <p>Pour le site de Tilloy-les-Mofflaines :</p> <ul style="list-style-type: none">• BTS techniques et services en matériels agricoles• Titre Professionnel technicien de maintenance d'engins et de matériels – machinisme agricole• Titre professionnel médiateur social accès aux droits et services• Brevet professionnel jeunesse éducation populaire et sport spécialité animation sociale
<p>Vote de la délibération</p> <p>Votants :</p> <p>Pour :</p> <p>Contre :</p> <p>Abstentions :</p>	<p>Le président du Conseil d'Administration,</p> <p>Laurent POUPART</p>
<p>TRANSMISSION DE L'ACTE</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> DRAAF</p> <p><input type="checkbox"/> Conseil Régional</p> <p><input type="checkbox"/> Non transmissible</p>	

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT

ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DU PAS DE CALAIS

X	L.E.G.T.A. d'ARRAS	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 JUILLET 2018
	L.E.G.T.A. de RADINGHEM	
	C.F.A. du Pas de Calais	
	C.F.P.P.A. du Pas de Calais	
	Exploitation Agricole d'ARRAS	
	Exploitation Agricole de RADINGHEM	

Délibération n° 2018/07/06

OBJET : Programmation des voyages scolaires

NATURE DE L'ACTE : **Budgétaire et financier** **Action éducative** **Autre**

Vu le Code Rural Livre VIII notamment les articles L810-1, R811-23 et R811-53

Vu le Code de l'Education,

Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,

Sur proposition de la Directrice de l'EPLFPA,

Le Conseil d'Administration, réuni en séance ordinaire le 06 Juillet 2018, sous la présidence de M. Laurent POUPART

<p><u>Début de séance</u> CA installé : 28 membres</p> <p>Quorum : 16 personnes</p> <p>Présents :</p> <p>Absents :</p> <p>Ou excusés</p>	<p>Autorise les voyages scolaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Semaine d'intégration BTS GPN1 - Hergnies (59) – septembre 2018 ; budget prévisionnel : 6240,00 € dont 4524,80 € à la charge de l'établissement - Semaine d'étude du littoral BTS GPN2 - Wimereux (59) – Octobre 2018 ; budget prévisionnel : 4626,00 € dont 4365,20€ à la charge de l'établissement - Voyage d'étude BTS ACSE2 – Lieu à définir – Novembre 2018 ; budget prévisionnel : 2049,75€ dont 1921,95€ à la charge de l'établissement - Stage territoire 1ère STAV - Etude de l'Audomarois - Mars 2019 ; budget prévisionnel : 4300,00 € dont 4266,00 € à la charge de l'établissement - Voyage d'étude BTS APV2 – Lieu à définir - Avril 2019 ; budget prévisionnel : 2203,50 € dont 1874,30 € à la charge de l'établissement <p>Pièces jointes : Annexes financières des voyages</p>
<p><u>Vote de la délibération</u></p> <p>Votants :</p> <p>Pour :</p> <p>Contre :</p> <p>Abstentions :</p>	<p>- Voyage d'étude BTS ACSE2 – Lieu à définir – Novembre 2018 ; budget prévisionnel : 2049,75€ dont 1921,95€ à la charge de l'établissement</p> <p>- Stage territoire 1ère STAV - Etude de l'Audomarois - Mars 2019 ; budget prévisionnel : 4300,00 € dont 4266,00 € à la charge de l'établissement</p> <p>- Voyage d'étude BTS APV2 – Lieu à définir - Avril 2019 ; budget prévisionnel : 2203,50 € dont 1874,30 € à la charge de l'établissement</p> <p>Pièces jointes : Annexes financières des voyages</p>
<p><u>TRANSMISSION DE L'ACTE</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> DRAAF <input type="checkbox"/> Conseil Régional <input type="checkbox"/> Non transmissible</p>	<p>Le président du Conseil d'Administration,</p> <p>Laurent POUPART</p>

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT

ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DU PAS DE CALAIS

Budget voyage d'étude - BTS GPN1 - Septembre 2018							
(Semaine d'intégration - Hergnies (59) du 11 au 14 septembre)							
Nombre d'élève-étudiants :		32					
Dépenses prévisionnelles				Recettes prévisionnelles			
	Prix unitaire	Nombre	Total		Prix unitaire	Nombre	Total
Transport							
Prévisionnel			800,00 €	LEGTA			4 524,80 €
				Participation DP 14,20€/j	56,8	10	568,00 €
HEBERGEMENT RESTAURATION			5 440,00 €	Participation externes 18,40€/j	73,6	2	147,20 €
2 Adultes	40,00 €	8	320,00 €				
32 Etudiants	40,00 €	128	5 120,00 €				
				Participation PNR	500	2	1 000,00 €
Visites			0,00 €				
TOTAL			6 240,00 €	TOTAL			6 240,00 €
Coût par élève-étudiant :		195,00 €					

Budget voyage d'étude - BTS GPN2 - Novembre 2018							
(Semaine littoral Wimereux (59) du 15 au 19 octobre 2018)							
Nombre d'élèves-étudiants :		24					
Dépenses prévisionnelles				Recettes prévisionnelles			
	Prix unitaire	Nombre	Total		Prix unitaire	Nombre	Total
Transport							
Prévisionnel			1 200,00 €	LEGTA			1 681,95 €
				Participation DP 14,20€/j	42,6	3	127,80 €
HEBERGEMENT			90,00 €	Participation externes 18,40€/j	55,2	0	0,00 €
2 Adultes 24 étudiants	10,00 €	9	90,00 €				
Restauration			399,75 €				
Petits déjeunés							
3 Adultes	1,55 €	9	13,95 €				
8 Etudiants	1,55 €	24	37,20 €				
Repas							
3 Adultes	8,30 €	18	149,40 €				
8 Etudiants	4,15 €	48	199,20 €				
Visites			120,00 €				
TOTAL			1 809,75 €	TOTAL			1 809,75 €
Coût par élève-étudiant :		75,41 €					

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT

ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DU PAS DE CALAIS

Budget voyage d'étude - BTS ACSE 2 - Novembre 2018							
(Projet en construction)							
Nombre d'élèves-étudiants :		8					
Dépenses prévisionnelles				Recettes prévisionnelles			
	Prix unitaire	Nombre	Total		Prix unitaire	Nombre	Total
Transport							
Prévisionnel			1 200,00 €	LEGTA			1 921,95 €
				Participation DP 14,20€/j	42,6	3	127,80 €
HEBERGEMENT			330,00 €	Participation externes 18,40€/j	55,2	0	0,00 €
3 Adultes	10,00 €	9	90,00 €				
8 Etudiants	10,00 €	24	240,00 €				
Restauration			399,75 €				
Petits déjeunés							
3 Adultes	1,55 €	9	13,95 €				
8 Etudiants	1,55 €	24	37,20 €				
Repas							
3 Adultes	8,30 €	18	149,40 €				
8 Etudiants	4,15 €	48	199,20 €				
Visites			120,00 €				
TOTAL			2 049,75 €	TOTAL			2 049,75 €
Coût par élève-étudiant :		256,22 €					

Budget voyage d'étude - 1ère STAV - Mars 2019							
(Stage territoire du 25 au 29 mars 2019)							
Nombre d'élèves-étudiants :		48					
Dépenses prévisionnelles				Recettes prévisionnelles			
	Prix unitaire	Nombre	Total		Prix unitaire	Nombre	Total
Transport							
Prévisionnel	660	5	3 300,00 €	LEGTA			4 266,40 €
				Participation DP 0€/j	0	0	0,00 €
HEBERGEMENT			0,00 €	Participation externes 16,80€/j	16,8	2	33,60 €
			0,00 €				
Restauration			0,00 €				
			0,00 €				
Visites			1 000,00 €				
TOTAL			4 300,00 €	TOTAL			4 300,00 €
Coût par élève-étudiant :		89,58 €					

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT

ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DU PAS DE CALAIS

Budget voyage d'étude - BTS APV 2 - Avril 2019

(Projet en construction)

Nombre d'élève-étudiants : 18

Dépenses prévisionnelles				Recettes prévisionnelles			
	Prix unitaire	Nombre	Total		Prix unitaire	Nombre	Total
Transport							
Prévisionnel			1 200,00 €	LEGTA			1 874,30 €
				Participation DP 14,20€/j	28,4	9	255,60 €
HEBERGEMENT			420,00 €	Participation externes 18,40€/j	36,8	2	73,60 €
3 Adultes	10,00 €	6	60,00 €				
18 Etudiants	10,00 €	36	360,00 €				
Restauration			463,50 €				
Petits déjeunés							
3 Adultes	1,55 €	6	9,30 €				
18 Etudiants	1,55 €	36	55,80 €				
Repas							
3 Adultes	8,30 €	12	99,60 €				
18 Etudiants	4,15 €	72	298,80 €				
Visites			120,00 €				
TOTAL			2 203,50 €	TOTAL			2 203,50 €
Coût par élève-étudiant :	122,42 €						

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT

ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DU PAS DE CALAIS

	L.E.G.T.A. d'ARRAS	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 JUILLET 2018
	L.E.G.T.A. de RADINGHEM	
	C.F.A. du Pas de Calais	
	C.F.P.P.A. du Pas de Calais	
X	Exploitation Agricole d'ARRAS	
	Exploitation Agricole de RADINGHEM	

Délibération n° 2018/07/07

OBJET : Cession de biens à l'inventaire

NATURE DE L'ACTE : Budgétaire et financier Action éducative Autre

Vu le Code Rural Livre VIII notamment les articles L810-1, R811-23 et R811-53
 Vu le Code de l'Education,
 Vu l'instruction comptable M99 du 27 décembre 2017
 Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration,
 Sur proposition de la Directrice de l'EPLFPA,
 Le Conseil d'Administration, réuni en séance ordinaire le 06 Juillet 2018, sous la présidence de M. Laurent POUPART

<p><u>Début de séance</u> CA installé : 28 membres</p> <p>Quorum : 16 personnes</p> <p>Présents :</p> <p>Absents :</p> <p>Ou excusés</p>	<p>Approuve la cession de matériels inadaptés aux besoins de l'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un extracteur, acquis le 14 décembre 1990 pour un montant de 1819,51 €, hors d'usage • un pupitre et un bac à désoperculer, non inscrits à l'inventaire <p>au prix de 600 € TTC le lot</p> <p>Autorise la directrice de l'EPLFPA à procéder aux régularisations d'écritures comptables associées.</p>
<p><u>Vote de la délibération</u></p> <p>Votants :</p> <p>Pour :</p> <p>Contre :</p> <p>Abstentions :</p>	
<p><u>TRANSMISSION DE L'ACTE</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> DRAAF <input checked="" type="checkbox"/> Conseil Régional <input type="checkbox"/> Non transmissible</p>	<p>Le président du Conseil d'Administration,</p> <p>Laurent POUPART</p>